



# DÉLIBÉRATION

## du 19 décembre 2023

Présents : 24 Excusés : 3 3 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p><b>L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Madame Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Marina LUCAS</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 13 décembre 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <b>21 DEC. 2023</b> Publiée, le <b>22 DEC. 2023</b> Notifiée, le	
Délibération n°23.8.25	<b><u>AFFAIRES GÉNÉRALES</u></b> <i>Regroupement des tombes de six prêtres dans le cimetière de Mésanger – prise en charge d'une partie des frais</i>

Madame le Maire expose aux élus que six tombes de prêtres étaient en mauvais état et les concessions arrivées à expiration. Après avoir été contacté, la paroisse a décidé de regrouper les corps des six prêtres dans un seul emplacement. Un devis a été établi pour réaliser les travaux (exhumations, inhumations, destruction des monuments, mise en place d'un nouveau monument sur l'emplacement conservé) dont le montant s'élève à 3 011€ TTC.

La paroisse sollicite la prise en charge partielle du devis par la Commune.

Le bureau municipal propose de prendre en charge 50% du montant des travaux, soit 1 505,50€, compte tenu du fait qu'en l'absence de reprise d'un emplacement par la paroisse l'ensemble des travaux d'exhumation et de destruction des monuments auraient été à la charge de la Commune.

*Après avoir entendu cet exposé,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'avis du bureau municipal en date du 13 novembre 2023,*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **PREND EN CHARGE 50%** du coût des travaux de regroupement des tombes de six prêtres dans le cimetière de Mésanger, soit 1 505,50€.

► **DIT** que cette somme sera remboursée à la paroisse Saint-Marie-en-Pays-d'Ancenis qui a avancé les frais.

Marina LUCAS  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20231219-  
23825d-DE Recu le 21/12/2023